

**DEMANDE DE PASSEPORT TEMPORAIRE (PASSEPORT D'URGENCE) POUR  
MOTIFS PROFESSIONNELS A DEPOSER EN MAIRIE**

**DEMANDEUR :**

Nom et prénom .....

Domicile.....

.....

.....

Etes-vous titulaire d'un passeport ? OUI NON Date de délivrance.....

Si ce titre a été déclaré perdu ou volé, date de la déclaration auprès des autorités compétentes:.....

**EMPLOYEUR :**

Nom et adresse de l'entreprise :.....

.....

.....

Numéro d'immatriculation au registre du commerce ou au répertoire des métiers :.....

Type d'activité :.....

Nombre de salariés :.....

Fonctions exercées par le demandeur du passeport :.....

**DEPLACEMENT :**

Motif du déplacement **professionnel**:.....

Date et lieu de destination :.....

Pour quelles raisons ce départ ne pouvait-il pas être anticipé ?.....

Ce départ ne pouvait-il pas être reporté ? Pourquoi ?.....

.....

.....

.....

**LISTE DE TOUS LES JUSTIFICATIFS A PRODUIRE A L'APPUI DE LA DEMANDE :**

- Copie de la déclaration de perte ou de vol du passeport enregistrée par les autorités compétentes, le cas échéant
- Fiche de paie du demandeur ou copie du contrat de travail
- Copie des billets de transport
- Copie de la convocation ou de la confirmation du rendez-vous, traduite en français, le cas échéant

Date de la demande :.....

Signature du demandeur

Cachet et signature de l'employeur du demandeur

Article 441-7 du Code Pénal :

Indépendamment des cas prévus au présent chapitre, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :

1) d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;

2) de falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;

3) de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros

d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor Public ou au patrimoine.